

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-1089

présenté par

M. Rimane, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Peu, M. Nadeau,
Mme Reid Arbelot, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 26, insérer l'article suivant:**

I. – À l'article L.422-27 du code des impositions sur les biens et services, après le mot : « embarquements », sont insérés les mots : « dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, ».

II. – La perte de recettes résultant pour l'État du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre Ier du livre III du code des impositions sur les biens et services.

EXPOSÉ SOMMAIRE

À l'heure où le gouvernement prévoit d'augmenter de manière significative la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA), cet amendement vise à exonérer les embarquements depuis les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution de cette taxe. Cette mesure se justifie, d'une part, au regard d'une grande pauvreté de 5 à 15 fois plus fréquente dans lesdits départements que dans l'hexagone, témoignant d'une difficulté déjà éprouvée à exercer, pour les populations concernées, leur droit à la mobilité. Par ailleurs, alors que l'achat d'un billet d'avion représente d'ores et déjà un luxe pour les publics précaires des territoires ultramarins, une telle taxe, et a fortiori son augmentation, a nécessairement des répercussions directes sur les prix des billets d'avion. Cette situation, connue de longue date, est au cœur de l'action de l'association Ultramarins Doubout, mobilisée pour dénoncer la hausse asphyxiante des prix des billets d'avion pour se rendre des outre-mer vers l'hexagone, et vice-versa. Des dizaines de signatures ont été recueillies par l'association dans le cadre d'une pétition, signe d'un constat partagé